

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 21 mars 2019 - Délibération n° 2019/03/03

**Objet : PRESENTATION ET VALIDATION DU PROJET DE TERRITOIRE**

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 14 mars 2019, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – RIGAUD – CHAPUT – LALANDE – LEGROS – AUBERT – GAUCHI – DUGAY – CHAUSSADE – MEYER – TRUNDE – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – PEROT – ROYERE – LAINE – GRENOUILLET – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – LABORDE – PATEYRON – GAUDY – PICOURET – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – CAPS – LAGRAVE – SUCHAUD – HYLAIRE – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU – PATAUD et LAPORTE.

**Etaient excusés** : MM. SIMON-CHAUTEMPS – SZCEPANSKI – GIRON – FASSOT – DESLOGES – GUILLAUMOT – SCAFONE – TOUZET – GAILLARD et Mmes PIPIER – COLON et DESSEAUVE.

**Pouvoirs** :

1. M. SIMON-CHAUTEMPS donne pouvoir à Mme SUCHAUD
2. Mme PIPIER donner pouvoir à Mme CAPS
3. M. SZCEPANSKI donne pouvoir à M. JOUHAUD
4. M. DESLOGES donne pouvoir à Mme LAPORTE
5. M. GUILLAUMOT donne pouvoir à M. PEROT
6. M. SCAFONE donne pouvoir à M. ROYERE
7. M. GIRON donne pouvoir à M. LAGRANGE

**Suppléances** : M. LEGROS remplace M. MAZIERE – M. MEYER remplace M. MARTINEZ – Mme POITOU remplace M. TOUZET et M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX.

**Secrétaire de séance** : Mme Nadine DUMEYNIÉ.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
63	43	50			
Pour	Contre				
50					

M. Le Président rappelle aux Conseillers communautaires que dans le cadre de la préparation du projet de territoire et depuis le début de l'année 2018, les élus se sont réunis de nombreuses fois, lors de plusieurs séminaires ou groupes de travail, pour suivre les affaires courantes de la collectivité, et lors

Ces ateliers ont permis d'appréhender de façon globale les finalités de l'action politique de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

Les échanges, les idées, les propositions ont nourri la rédaction des nouveaux statuts et ont permis de définir l'intérêt communautaire des compétences. Cette approche transversale a aussi permis de prioriser des axes stratégiques validés lors de la séance du Conseil communautaire du 28 juin dernier. L'appui à sa définition a été réalisé par le Cabinet Christiany (coût total de mission à 15 200 € HT, financés à hauteur de 50 % par la DETR).

Le projet de territoire est le document de référence qui permet de définir la stratégie politique portée par l'ensemble des élus. C'est un projet global de développement construit sur les domaines de compétences de la collectivité pour les 7 prochaines années.

Après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

→ Adopte le projet de territoire annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

Le Président  
Communes  
Creuse Sud-Ouest

